

# ROZOY FLASH n° 203

Bulletin d'informations communales – 8 août 2024

## Compte rendu de la réunion du 22 juillet 2024



La séance du Conseil Municipal du 22 juillet, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h00, salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Lucienne BÉKALAREK – Martine MAINGAINT – Jean-René DURTETTE – Marie-Noëlle FRÈRE – Patricia CARAQUIN – Agnès JACOB – Olivier THOUANT – Xavier BOULANDE – Anne-Sophie COLOMBÉ.

Absents excusés :

Maurice POULAIN, pouvoir à Sylvain POULAIN

Christelle BERNAILLE

Michel DAUTRECQUE, suppléant, est également présent.

Secrétaire de séance :

Marie-Agnès MARCHAND

## ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Décision modificative n°1,
- Appel d'offres réhabilitation garage communal - Lots 1 et 3,
- Avenant bâtiment annexe mairie,
- Subvention DRAC collégiale - travaux complémentaires, tranches optionnelles 2 et 3,
- Subvention CVCB garage municipal,
- Subvention CVCB tiers lieu numérique,
- Subvention CVCB hôtel restaurant Entre Nous,
- Subvention amicale des sapeurs-pompiers,
- Prolongation contrat aidé,
- Assurance statutaire Centre de Gestion,
- Bail dentiste,
- Indemnités des élus,
- Mise en place du télétravail,
- Travaux USEDA,
- Questions diverses.

Ajour à l'ordre du jour

- Convention mise à disposition service civique

## DÉLIBÉRATIONS

### DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal vote les opérations suivantes qui n'ont pas d'impact sur l'équilibre du budget :

	Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget	
Dépenses d'Investissement	231.221	14 915.15	-6 112.97	8 802.18	Suivi structurel collégiale
Dépenses d'Investissement	204182	5 000.00	1 040.34	6 040.34	Paiement facture USEDA
Dépenses d'Investissement	231.77	4 639.49	686.11	5 325.60	Aménagement Cour des Prés
Dépenses d'Investissement	231.86	70 418.40	960.00	71 378.40	Plateforme pour jeux Cour des Prés
Dépenses d'Investissement	231.91	36 718.40	-4 418.00	32 300.40	City Stade Cour des Prés
Dépenses d'Investissement	231.92	0.00	7 844.52	7 844.52	Achat équipement Salle des Fêtes et chapiteaux

### APPEL D'OFFRES REHABILITATION GARAGE COMMUNAL - LOTS 1 ET 3

Le Conseil Municipal adopte la proposition de la commission d'appel d'offres réunie le 2 juillet 2024, retenant l'entreprise **BATI RENOV** (Etréaupont) concernant les travaux de réhabilitation du garage communal :

	Nature des travaux	Montant des travaux HT
Lot n°1	Démolitions/désamiantage	34 000.00 €
Lot n°3	Bardage bois isolé et couverture en panneaux isolés	138 897.49 €

### AVENANT BATIMENT ANNEXE MAIRIE

M. le Maire informe que des travaux supplémentaires subventionnés sont nécessaires dans le cadre de l'aménagement de l'annexe de la mairie (locaux à destination du personnel technique).

Le Conseil Municipal décide d'ajouter au marché en cours le montant de travaux proposés suivant :

	Nature des travaux	Entreprises	Montant des travaux HT
Lot n°4	Eclairage de secours	CLIMATELEC (LAON)	761.00 €
	Maîtrise d'œuvre	Agence Site et Cité Architectures (LAON)	9 800.00 €

### SUBVENTION DRAC COLLEGIALE-TRAVAUX COMPLEMENTAIRES, TRANCHES OPTIONNELLES 2 ET 3

Le Conseil Municipal décide de solliciter de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) une subvention, dans le cadre des crédits dits d'entretien, à hauteur de 100 % du coût, pour les travaux d'urgence (clocheton, étaitements intérieurs et sécurisation du bas-côté sud) de la collégiale Saint-Laurent, dont la dépense s'élève à 74 740.81 € HT.

*(Suite à un état des lieux lors de la visite de M. le Préfet, Mme la Sous-préfète, de la DRAC et de l'architecte)*

### SUBVENTION CVCB GARAGE MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide de solliciter la Région Hauts de France pour une subvention de 25% sur un montant de travaux de 135 000.00 € HT soit 33 750.00 €, pour les travaux de rénovation du garage communal, au titre du dispositif CVCB (Centre-Ville, Centre-Bourg).

### SUBVENTION CVCB TIERS LIEU NUMERIQUE

Le Conseil Municipal décide de solliciter la Région Hauts de France pour une subvention de 83 272.51 € sur un montant de travaux de 392 090.64 € HT pour les travaux en cours du futur Tiers Lieu Numérique, au titre du dispositif CVCB (Centre-Ville, Centre-Bourg).

### SUBVENTION CVCB HOTEL RESTAURANT ENTRE NOUS

Le Conseil Municipal décide de solliciter la Région Hauts de France pour une subvention de 9 967.50 € sur un montant de travaux de 74 071.16 € HT, pour les travaux divers de toiture et de chauffage de l'hôtel restaurant Entre Nous au titre du dispositif CVCB (Centre-Ville, Centre-Bourg).

La Région sera de nouveau sollicitée pour des travaux complémentaires.

### SUBVENTION AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Suite à l'annulation du concours de pétanque prévu le 29 juin, la subvention allouée à l'amicale des sapeurs-pompiers est ramenée à 430.00 € pour l'année 2024, au lieu de 730.00 € initialement votés.

### PROLONGATION CONTRAT AIDE

Le Conseil Municipal décide le renouvellement du contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) de Mme Patricia CULNAERT, de 20 heures hebdomadaires et pour une durée de 6 mois, à compter du 10 juillet 2024.

### ASSURANCE STATUTAIRE CENTRE DE GESTION

Suite à la délibération du 13 décembre 2023 (Rozoy Flash 199), M. le Maire expose que le Centre de Gestion a proposé les

résultats du marché passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion, pour une durée de 4 ans.

### BAIL DENTISTE

Ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal.

### INDEMNITES DES ELUS

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de son intention de diminuer son indemnité de mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de diminuer de 6.16 % l'indemnité de fonction brute de M. José FLUCHER.

A compter du 1<sup>er</sup> août, celle-ci sera fixée à 46 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (au lieu de 49.02 % depuis le 14 avril 2023).

### MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

M. le Maire propose la mise en place de télétravail pour le service administratif, en fonction des besoins.

Il rappelle que le télétravail est une forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'instauration du télétravail à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### TRAVAUX USEDA

M. le Maire informe que l'USEDA envisage la réparation d'une lampe en façade rue Charles de Gaulle (1 312.58 € HT) et d'un mât rue Pierre et Simone Digue (2 173.69 € HT).

Le coût total des travaux s'élève à 3 486.27 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'accepter les réparations et s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

### CONVENTION MISE A DISPOSITION SERVICE CIVIQUE

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec TAC TIC Animations dans le cadre du recrutement d'un(e) volontaire en service civique (contrat de 8 mois, 24 heures par semaine, pour les jeunes de 16 à 25 ans, avec 2 à 3 jours de formation sur la citoyenneté).

*TAC TIC Animations est un centre social intervenant sur les 68 communes de la Thiérache du Centre, avec des actions à destination de tous.*

## QUESTIONS DIVERSES

### **Tour de table**

**Xavier BOULANDE** demande la pose d'un panneau près des containers à verre de la commune pour interdire les dépôts sauvages trop souvent constatés.

**Marie-Noëlle FRERE** informe de la possibilité pour les enfants, à partir de 7 ans, d'apprendre et de pratiquer le tennis de table, le jeudi, à partir de 19 heures, au gymnase. Le club va communiquer dans ce sens.

**Michel DAUTRECQUE** s'étonne du stationnement interdit devant le salon de coiffure, rue d'Aigle. Il est répondu que celui-ci est justifié par la rampe PMR installée pour accéder au salon.

**Olivier THOUANT** donne des informations à l'assemblée en tant que président du Syndicat des Eaux. (Voir son intervention dans les Informations Générales).

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

NOUVEAUTÉ  
EN SEPTEMBRE



Tous les mercredis  
hors vacances scolaires  
de 9h à 17h

Accueil le matin de 8h à 9h  
Accueil le soir de 17h à 18h

Activités variées : manuelles,  
sportives, culturelles

Possibilité de manger sur place

Place du chapitre  
Rozoy-sur-Serre

OUVERTURE AUX ENFANTS DÈS 3 ANS

ATTENTION  
Places  
limitées

Renseignements et Inscriptions  
Antoine de Tact  
07 67 47 75 30  
loisirstact@gmail.com

I.P.N. Ne pas jeter sur la voie publique



sortie famille



17 août 2024

JOURNÉE À LA PLAGE  
LE CROTOY

Tarifs

habitants de la ccpt:  
15€ enfant/adulte  
10€ - de 3 ans  
+ adhésion annuelle

Hccept nous consulter  
départ 6h55 de rozoy  
Offre soumise à réglementation

94 rue de la Neuville Rozoy-sur-serre  
tel : 07 66 36 30 72  
mail : tactassociation@gmail.com



Institut national de la statistique  
et des études économiques

Mesurer pour comprendre

## ENQUETE STATISTIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

L'INSEE réalise de juillet 2024 à mars 2025 une enquête sur le thème des conditions de travail et risques psychosociaux, conçue par la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (Dares), du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.

Cette enquête est essentielle pour obtenir une description précise du travail, de ses conditions et des risques professionnels sous divers angles tels que les horaires, le télétravail, les discriminations et le harcèlement, la pénibilité et la santé au travail. Elle est reconnue d'intérêt général par le Conseil National de l'Information Statistique (Cnis).

**Dans notre commune, des ménages seront sollicités. Mme Ingrid LEJEUNE, enquêtrice de l'Insee, chargée de les interroger prendra donc contact avec certains d'entre vous. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.**

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



## VOYAGE A AXO'PLAGE LE 17 JUILLET

La commune de Rozoy et le CCAS ont proposé un voyage entièrement gratuit pour aller voir le passage de la flamme olympique à Axo Plage.

31 personnes se sont inscrites et ont passé une excellente journée inoubliable.



**Intervention d'Olivier THOUANT**, président du Syndicat des Eaux : « dernièrement le Syndicat a établi un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux rendu obligatoire par une directive européenne. Il nous a été rappelé que le Syndicat devait tout mettre en œuvre afin de garantir l'accès du consommateur à une eau de qualité bonne pour la santé.

**Dans cet objectif, il nous est apparu que nous devons très vite intervenir sur un problème récurrent à savoir la prise d'eau intempestive sur les poteaux d'incendie.**

Les poteaux d'incendie sont gérés et sous la responsabilité du maire. Mais, comme ils sont directement liés à l'accès à l'eau potable, ce problème devient par conséquent également celui du Syndicat.

La loi est très intransigeante et sévère sur le vol d'eau car les personnes qui agissent ainsi font prendre des risques à la population. En se servant directement et sans contrôle, elles peuvent polluer le réseau, empoisonner la population et également endommager ce réseau en modifiant brusquement la pression et ainsi bloquer l'accès à l'eau pour les usagers. Qui paiera les dommages générés ensuite ?

Lorsque quelqu'un agit de la sorte, les détecteurs de fuite alertent Véolia et du personnel est mobilisé afin de savoir d'où provient le problème. Cela coûte du temps et de l'énergie.

Enfin lorsque l'eau est collectée dans de telles conditions, il est impossible de savoir la quantité prélevée. Comment facturer cette consommation ? Pourtant quelqu'un paye : le contribuable ! Comme je le rappelle régulièrement l'eau n'est pas gratuite !

Le syndicat va établir un protocole qui sera à suivre pour toute association ou entreprise qui aura besoin de prélever de l'eau au niveau des poteaux à incendie. Il sera également précisé dans celui-ci les mesures prises à l'encontre de ceux qui ne le respecteront pas.

Pour les particuliers qui agiront de la sorte nous préciserons qui portera plainte pour vol : mairie ? Syndicat ? Ou Véolia.

Cette façon de procéder doit cesser. ! »

**Message des Amis de ROZOY et de sa collégiale**

**Nous sommes à la recherche de grands tissus usagés (rideaux, draps...), afin de protéger les tableaux de la collégiale, pour améliorer les conditions de stockage pendant les travaux.**

**A déposer en mairie avec votre nom.**

**Merci d'avance.**



**Exceptionnellement, la mairie sera fermée le vendredi 16 août et le lundi 19 août.**

**Nous vous remercions de votre compréhension.**



**Résultats des élections législatives du 30 juin 2024**

**1<sup>ER</sup> tour de scrutin le 30 juin 2024 à ROZOY SUR SERRE**

Inscrits : 607 – Votants : 410 (67.55%) – Exprimés : 399 (65.73 %) Abstention : 32.45 %

Liste des candidats	Nuances	ROZOY		DEPARTEMENT	
		Voix	% Exp	Voix	% Exp
Nicolas DRAGON	RN	224	56.14	24 774	54.49
Damien DELAVENNE	ENS	90	22.56	10 380	22.83
Charles CULIOLI	UG	72	18.05	8 654	19.03
Jean-Loup PERNELLE	Ex G	6	1.50	701	1.54
Matthieu Léon BOUFFLET	Div	4	1.00	316	0.69
Philippe TREGUIER	REC	3	0.75	644	1.42

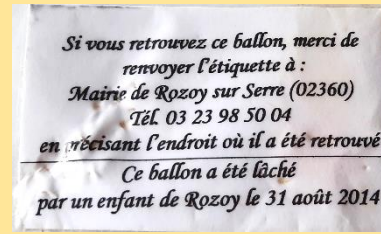
**Nicolas DRAGON a été réélu député de la 1<sup>ère</sup> circonscription**

Le 17 juin 2024, un message a été adressé à la mairie par un habitant de JEZAINVILLE (Meurthe et Moselle).

Cette personne, au cours d'une randonnée en forêt proche de son domicile, a trouvé l'étiquette qui avait été envoyée avec un ballon le 31 août 2014 soit près de 10 ans en arrière !

Lucienne BÉKALAREK s'est chargée de lui répondre en la remerciant vivement.

C'est la 10<sup>ème</sup> étiquette retrouvée sur un total de 64 envoyées le 31 août 2014.



**DATES A RETENIR**

17, 18 et 19 août	FETE PATRONALE – <b>Programme des festivités ci-joint</b> Dimanche 18 août : 10h30, messe pour les défunts, parc de l'école Jeanne d'Arc Lundi 19 août : 11h00, messe pour les défunts, à la chapelle Notre Dame et bénédiction des tombes
Samedi 24 août	FETE APREMONT – Concours de boules en bois – 19h00 REPAS DANSANT <b>Bulletin de réservation à retourner ci-joint</b>
Samedi 31 août	LIBERATION DE ROZOY – CENTENAIRE de l'inauguration du Monument aux Morts – 10h45 – <b>Programme ci-joint</b>
Samedi 31 août Dimanche 1 <sup>er</sup> septembre	RASSEMBLEMENT DE CARAVANES « DINGUE DE DIGUE » - parc de la Cour des Prés Exposition chez Trigano Service Le samedi soir, repas avec orchestre – <b>Bulletin de réservation ci-joint</b>
Dimanche 8 septembre	BROCANTE place de la Neuville – à partir de 6h00 – Organisée par Rozoy Animations Loisirs, la Fanfare et les Anciens Combattants – <b>Flyer ci-joint</b>

